

# **POURQUOI NOUS NE SOMMES PAS ALLÉS À LA NACRE....**

## **1. AFIN DE CONSERVER UNE STRUCTURE IDENTIFIÉE EN FAVEUR DES MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES ET DU MONDE EN RÉGION RHÔNE-ALPES.**

- Nous pensons qu'il est nécessaire et primordial de conserver une structure dédiée aux musiques et danses traditionnelles et du monde en Rhône-Alpes oeuvrant à la valorisation des patrimoines culturels dans leur diversité, à la transmission des savoirs musicaux et au développement artistique de ce secteur. Nous considérons qu'il est indispensable qu'une structure identifiée en Rhône-Alpes et intégrée au sein du réseau national des Centres en région et de la Fédération Nationale de Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT) perdure.

- Les Centres de MDT se sont construits autour de l'indispensable complémentarité et cohérence de missions intrinsèquement liées entre elles : la recherche de terrain et le recueil de témoignages musicaux composant notre patrimoine musical contemporain, leur publication et leur valorisation, la conservation des sources, leur traitement et leur mise à disposition des publics, la mise en réseau et l'accompagnement des acteurs, l'information, la diffusion et la documentation. Toutes ces missions sont mises en œuvre en faveur du développement et de l'expertise de ce domaine esthétique.

- La particularité d'une structure dédiée au secteur large et hétéroclite des musiques traditionnelles et du monde est d'œuvrer à la fois dans les champs du savoir scientifique, de la valorisation patrimoniale, du savoir-faire et l'expertise culturelle, de la mise en œuvre d'événements et de l'accompagnement au développement d'un secteur d'activité extrêmement varié.

## **2. POURQUOI AVOIR REFUSÉ LA FUSION AVEC LA NACRE ?**

- Parce qu'elle impliquait la perte d'une identité - néfaste pour l'ensemble du réseau - accentuant plus encore la fragilité d'un secteur esthétique déjà bien en difficulté.

- Le projet de fusion avec la Nacre a été rejeté par crainte d'une dilution de ses activités et de la disparition de certaines des missions du CMTRA. Elle promettait en outre une dilution de la représentation des acteurs de terrain dans une structure généraliste - regroupant les missions de l'ARSEC et de l'AMDRA (30 salariés - budget 3M€) -.

En effet, le CMTRA compte aujourd'hui près de 500 adhérents individuels et plus de 60 adhérents représentants d'associations ou de collectivités, réparties sur le territoire régional.

Il ne compte pas moins de 120 partenaires non adhérents : Municipalités, Conseils Généraux, Réseaux, Associations diverses, Festivals, Ecoles de Musique, Conservatoires, équipements culturels, MJC, Centres sociaux, Musées, (...) avec qui, il travaille et collabore régulièrement.

- La Nacre n'a pas, dans ses prérogatives premières, fonction d'être opérateur - à l'instar du CMTRA - et en charge de développer des actions spécifiques de terrain en faveur d'une esthétique artistique. (Cf. les missions des autres AR)

- Par inadéquation des missions respectives : la Nacre mettant en œuvre la politique des pouvoirs publics dans le cadre d'une politique d'accompagnement et d'observation, le CMTRA organisant et participant au travail avec les acteurs : outil opérationnel réunissant dans une unité de projet les questions de patrimoine, de conservation, de transmission et de création dans une logique de développement.

- Par la crainte sérieuse et fondée d'une perte d'autonomie : une mise sous tutelle dangereuse, un glissement progressif vers plus de contrôle et d'autorité, la perte de l'autonomie éditoriale et une remise en cause profonde des valeurs démocratiques qui fondent l'action que nous avons toujours défendu : la proximité au plus près des acteurs de terrain et les vertus régulatrices de la fonction associative dans la mise en œuvre des principes de la démocratisation culturelle.

- Par le fait de la disparition de la lettre d'information du CMTRA – qui devenait en l'occurrence et par l'acte de fusion – l'organe d'information de la NACRE...

La lettre, c'est une voix singulière. Celle de milliers d'interlocuteurs qui ont témoigné dans ses colonnes, 17 années durant, leur enthousiasme et leur passion pour ces esthétiques. Ce sont des artistes, luthiers et facteurs d'instruments, enseignants, chercheurs sur les traditions locales ou de l'immigration, organisateurs de concerts et de festivals, élus et techniciens, responsables d'associations ou d'institutions culturelles, amateurs de ces musiques traditionnelles et tant d'autres, qui se sont exprimé ici librement et ont marqué leur attachement à l'héritage profond et à la vitalité du secteur de création que nous défendons. Un moyen d'expression qui disparaît est un recul pour la liberté et la démocratie.

**- Parce que les Centres des Musiques Traditionnelles ont été fondés autour de convictions philosophiques et politiques comme la protection et la valorisation d'expressions artistiques populaires, la mobilisation de la diversité des expressions musicales au service du mieux-vivre ensemble et de la (re)connaissance de l'altérité.**

### **3. LES CONTRADICTIONS**

- À l'heure des mises en œuvre, à l'échelle européenne et mondiale, des conventions sur la diversité culturelle, de la valorisation des patrimoines immatériels, et de la prise en compte des expressions culturelles minoritaires et discriminées, l'interrogation est forte sur le sens de cette déconstruction. Vouloir effacer de la carte des structures identifiées sur de tels objets, apparaît comme une étrange et curieuse initiative. Une politique incompréhensible.

- Cet arrêt brutal de l'activité du CMTRA, pose la question de la contradiction formelle qu'il y a à plébisciter l'action de l'Etat en faveur de ce secteur, notamment par la labellisation des Centres de MDT en région, - l'intégrant assez justement dans la notion de patrimoine immatériel dans sa conception contemporaine – tout en lui supprimant ses moyens, à l'heure même de la mise en œuvre par la France de la convention de l'Unesco portant sur ce chapitre.<sup>1</sup>

Une autre contradiction flagrante et non des moindres, consiste à proclamer haut et fort les principes de la démocratie culturelle et les vertus sociales de la fonction associative. Le courrier signé conjointement par l'Etat et la Région, montre à bien des égards, ce qu'il advient de ces valeurs lorsqu'ils sont traduits dans les actes. Sans commentaires.

### **4. CE QUE NOUS DEMANDONS**

Le rétablissement des subventions, le maintien et le renforcement des missions du CMTRA et de ses actions de manière durable par convention.

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet l'excellent n° 116-117 de Culture & Recherche du Ministère de la Culture [www.culture.gouv.fr/culture/editions/r-cr.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/editions/r-cr.htm) - pages 18, 38 & 39